

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone H2-046
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-
	Nombre maximal de logements	1	1	-

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact
--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

Gîte touristique de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul avant maximale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	5 m	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	1 étage et 6 m	
Hauteur maximale	2 étages et 10 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel
Revêtement extérieur prohibé	Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie
PIIA	Secteurs adjacents à l'avenue Royale
Plantation d'arbres en cour avant	Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant selon l'article 213.
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement	

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone H2-046